



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE



Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

NOS MISSIONS



TRANSMETTRE



PARTAGER



CONNAÎTRE



PROTÉGER



VEILLER

La Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Créée en 1927, la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a pour mission d'encadrer la pratique de la pêche, un loisir profondément ancré dans le département de Seine-et-Marne.

Cette structure associative, régie par la loi du 1er juillet 1901, est investie de **missions d'intérêt général** et possède le **statut d'établissement d'utilité publique**. Elle est également **agrée pour la protection de la nature et de l'environnement**.

La Fédération départementale joue un rôle essentiel en assurant le lien entre la Fédération Nationale de la Pêche en France et les associations locales Seine et Marnaises. Elle représente également les pêcheurs dans les instances départementales, régionales et nationales.

La Fédération c'est :

39 AAPPMA*
57 gardes-pêche particuliers
343 dirigeants bénévoles
+ de 13 000 Pêcheurs
650 km de cours d'eau ouverts à la pêche
371 ha de plans d'eau
4 Ateliers Pêche Nature
5 sites Natura 2000



Des actions concrètes pour les pêcheurs et les milieux aquatiques

La Fédération s'engage à promouvoir la pêche de loisir de manière durable à travers diverses actions.

La Pêche de loisir : « 2^{ème} réseau associatif français »

Depuis sa création, la Fédération n'a cessé de se structurer et de poursuivre les objectifs fixés par ses statuts, dont les principales missions sont :

➤ Encadrer et développer la pêche de loisir ;

➤ Mener des actions d'éducation à l'environnement ;

➤ Protéger et restaurer le patrimoine piscicole et le milieu aquatique.



Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles

Plan
Départemental pour la
Protection du milieu aquatique et la
Gestion des ressources piscicoles de
Seine-et-Marne



Avec le soutien financier de :



île de France



La Fédération développe des outils de gestion piscicole à portée réglementaire, comme le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique (PDPG) et les Plans de Gestion Piscicole (PGP), pour coordonner les actions des structures associatives.

Elle soutient l'activité de la pêche de loisir, en offrant un cadre structuré à son réseau associatif à travers un appui technique et financier. La création et le déploiement d'outils de gestion et de valorisation de l'activité halieutique permet de guider et de coordonner les actions de ses associations. Ces outils participent également au développement du tourisme pêche et de l'économie locale.

Connaître...

La Fédération collabore étroitement avec différents acteurs (Services de l'État, Collectivités Territoriales, Associations) pour mener à bien ses missions de protection et de gestion des milieux aquatiques. Ces collaborations permettent de coordonner des actions communes, de mettre en œuvre des politiques de protection de l'environnement et de veiller au respect des réglementations en matière de pêche et de protection des milieux aquatiques.



Direction Départementale des Territoires



En tant qu'**organisme consultatif**, elle joue un rôle important dans la définition des politiques locales et départementales en matière d'eau, de milieux aquatiques et de faune piscicole. Elle participe activement aux Commissions Locales de l'Eau (CLE) dans le cadre des Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE), au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) ainsi qu'au Plan Départemental de l'Eau (PDE).



Les relations avec les communes, les communautés de communes, le département et la région sont cruciales pour mener des projets de restauration des milieux aquatiques et de valorisation halieutique sur les territoires. La Fédération s'associe également avec d'autres organisations locales et nationales (RNN, RNR — Réserves Naturelles Nationales et Régionales) œuvrant pour la protection de la biodiversité et de l'environnement.



Inventaire piscicole sur la frayère à brochet de la RNR du Grand-Voyeux

... pour Préserver

La Fédération mène régulièrement des études approfondies pour évaluer le bon état des cours d'eau, en réalisant des **inventaires piscicoles** et diverses analyses physico-chimiques. Elle restaure et suit également des **frayères**, qui sont des zones de reproduction des poissons essentielles pour le renouvellement des populations piscicoles et le stockage de l'eau.



Dans le cadre de travaux sur des plans d'eau ou cours d'eau, la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne est sollicitée pour réaliser des **pêches de sauvegarde** afin de préserver les poissons en les déplaçant en amont ou en aval de la zone impactée.

L'**expertise des milieux aquatiques** est un domaine clé pour la Fédération de Seine-et-Marne pour la **Pêche et la Protection du Milieu Aquatique**, qui s'engage activement à comprendre et préserver les écosystèmes aquatiques du département.



Ces efforts combinés d'étude, d'expertise, de partenariats techniques et de travaux de restauration permettent à la Fédération de Seine-et-Marne de **protéger efficacement les milieux aquatiques, de soutenir la biodiversité et de promouvoir une pêche de loisir responsable et durable.**



Transmettre et partager

Ateliers Pêche Nature

Ces ateliers, menés par les AAPPMA* ou la Fédération, initient les jeunes aux différentes techniques de pêche de manière autonome tout en les sensibilisant à la protection des milieux aquatiques et au respect du poisson. Les participants développent ainsi un engagement pour l'environnement et deviennent des ambassadeurs de la nature, tout en découvrant une activité de plein air dans un cadre convivial.



Interventions Éducatives

La Fédération intervient en milieu scolaire et dans les centres de loisirs, en proposant des animations adaptées aux différents niveaux d'âge des enfants. Les outils pédagogiques sont conçus pour permettre à chaque groupe de découvrir les milieux aquatiques, ainsi que la faune et la flore qui les composent.

Participation à des Manifestations

La présence de la Fédération à ces événements permet de sensibiliser le grand public à l'importance de ses missions. Les manifestations incluent des démonstrations, des ateliers éducatifs, et des informations sur les pratiques responsables de la pêche durable. Ces événements sont également des opportunités pour collaborer avec d'autres associations, partager des pratiques, et créer des synergies pour des projets communs de préservation de la nature et de gestion des écosystèmes.



Animation de sites Natura 2000

La Fédération anime plusieurs sites Natura 2000, coordonnant les actions de préservation, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel. Elle sensibilise les acteurs locaux à l'importance de préserver la biodiversité pour les générations futures.



Veiller et Protéger

Les cours d'eau et leur biodiversité, considérés comme des biens communs essentiels, sont des écosystèmes fragiles qui nécessitent la mobilisation d'un réseau d'experts pour être protégés.

« En s'engageant dans cette mission, le garde-pêche particulier est régulièrement présent sur les parcours de l'AAPPMA* ou les propriétés fédérales pour lesquelles il est commissionné. Il constitue un maillon essentiel de la vie associative. »



Le garde-pêche particulier joue un rôle crucial dans la surveillance de nos cours d'eau. Commissionné par une association locale (AAPPMA*) ou par la Fédération de pêche, il veille sur les baux de pêche. En plus de ses missions de surveillance, le garde-pêche est investi de certaines responsabilités de police judiciaire, notamment en matière de police de la pêche. Il veille également au respect de la réglementation de la pêche sur un réseau couvrant une grande partie des 4 400 km de cours d'eau et d'étangs de la Seine-et-Marne, faisant de lui la **première sentinelle de ces milieux aquatiques**.

Au service des pêcheurs, il se doit d'être attentif aux demandes d'informations et de conseils de l'ensemble des usagers des cours d'eau. À ce titre, le garde-pêche doit être vigilant quant à l'état des cours d'eau, car il est essentiel pour lancer des alertes en cas de pollution, de dépôt sauvage ou d'autres incidents nuisant aux cours d'eau et plans d'eau.



Former et informer



La formation des gardes-pêche, qu'ils soient bénévoles ou agents assermentés, est primordiale. La sensibilisation des élus et des forces de l'ordre (police, gendarmerie) à la protection des milieux aquatiques est également nécessaire. La Fédération organise chaque année des sessions de formation réunissant des bénévoles d'AAPPMA* de divers départements limitrophes et des agents de collectivité. Elle met aussi en place des sessions d'information pour la police nationale, municipale et la gendarmerie.

* Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

La Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la Fédération est composé de 15 membres élus pour un mandat de 5 ans. Il pourvoit son administration, étudie et valide les principales orientations de la Fédération. Chargée de missions d'intérêt général, la Fédération a le caractère d'un établissement d'utilité publique et regroupe toutes les AAPPMA* du département.



L'équipe de la Fédération

Une équipe de salariés est répartie sur 3 pôles de compétences :

Pôle administratif

Gestion administrative, contrôle juridique, comptabilité, gestion des AAPPMA*, ...

Pôle développement

Animations en milieu scolaire et dans les centres de loisirs, manifestations grand public, gestion des parcours de pêche, labellisation des parcours et des hébergements, et police de la pêche, ...

Pôle technique

Études et avis à caractère scientifique et réglementaire, suivi et mise en œuvre de mesures d'amélioration de la qualité des cours d'eau et de gestion halieutique, conseils techniques et participation aux divers comités de pilotage du département liés aux milieux aquatiques, ...

* Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

La Fédération vous accueille

HORAIRES D'OUVERTURE

du Lundi au Vendredi

9h00 - 12h30

13h30 - 17h00

fermé le Samedi et Dimanche

22 rue des Joncs

77950 MONTEREAU-SUR-LE-JARD

01 64 39 03 08

secretariat@federationpeche77.fr

<https://www.federationpeche77.fr/>

